

# Projet pédagogique 2023

## **Statuts de l'association :**

L'association Familles rurales de Marchésieux est une association de loi 1901 dont le conseil d'administration est composé de 15 membres.

Plusieurs commissions thématiques sont constituées au sein de l'association dont le centre de loisirs.

La commission « alsh extra et périscolaire » est composée de 5 membres.

## **Objectif général défendu par l'association :**

Défendre l'intérêt des familles en milieu rural et améliorer la vie au quotidien en proposant des services et activités.

## **Présentation du centre :**

### **1 – Les locaux :**

L'accueil de loisirs extra-scolaire et périscolaire du mercredi se situe dans les locaux de l'ancien presbytère de Marchésieux. Nous disposons d'une grande salle pour les activités, d'une salle pour le goûter, d'un bureau, de sanitaires, de deux salles au-dessus de la médiathèque (bâtiment situé à côté du centre de loisirs) avec une salle d'activité et un dortoir, de deux cabanons (qui font office de rangement : matériel camp, gros matériel,) et d'un coin pelouse. Les repas sont pris à la cantine de l'école de Marchésieux et confectionnés la veille par le personnel de cantine.

L'accueil périscolaire du matin et du soir se situe dans les locaux de l'école de Saint-Martin d'Aubigny et accueille tous les enfants fréquentant le RPI (Marchésieux, Saint Martin d'Aubigny et Feugères).

### **2 – L'encadrement :**

L'équipe est composée de :

Virginie LEMONNIER (directrice stagiaire) BAFA, BAFD en cours

Constance PICQUENARD (animatrice) CAP Petite Enfance

Maëlle TARLIER (apprentissage BPJEPS Animation sociale)

En fonction des effectifs, il est possible que l'équipe s'agrandisse : embauche en contrat d'engagement éducatif l'été et quelquefois aux petites vacances, participation de bénévoles (parents ou bénévoles de l'association) pour les sorties ou certaines activités.

### **3 – Ouverture des centres de loisirs :**

Le centre de loisirs de Marchésieux accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans , il est ouvert à chaque période de vacances et tous les mercredis,  
Le centre est ouvert de 7h30 à 18h45 le mercredi et de 7h30 à 18h45 durant les vacances scolaires.  
Deux permanences ont lieu les lundis et mardis de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous, pour renseigner les familles et recenser les inscriptions.

Inscription : - à la journée avec ou sans repas  
- à la demi-journée avec ou sans repas

L'ALSH périscolaire de St Martin d'Aubigny accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans, il est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi (matin et après-midi) sur les périodes scolaires.

#### **4 - Fonctionnement du centre de loisirs de Marchésieux :**

a) Accueil échelonné de 7h30 à 9h30 le matin, de 13h30 à 14h l'après-midi, et de 17h00 à 18h45 le soir.

Pendant ces temps d'accueil, les parents seront invités à rencontrer les animateurs afin d'échanger sur la journée.

Pendant ces temps d'accueil des activités autonomes ou en ateliers seront proposés aux enfants (lecture, kapla, jeux de société...).

b) Temps d'activités : - de 09h30 à 11h30 le matin  
- de 14h15 à 15h45 l'après-midi ( sieste pour les moins de 6 ans à partir de 13h30)

Divers types d'activités seront proposés aux enfants pendant ces temps (activités manuelles, culturelles, sportives, d'expression,). Les différents types d'activités seront proposés à des moments précis de la journée afin de respecter au mieux le rythme des enfants, par exemple, un temps d'activité calme sera obligatoirement mis en place après le repas.

Deux activités différentes sont proposées aux enfants, ils sont libres de choisir l'une d'elles ou de participer aux deux en fonction de leurs envies.

c) Les temps de repas :

- Le repas du midi :

Il sera préparé par un traiteur durant les vacances et par la cantine scolaire pour les mercredis. Nous déterminons ensemble un menu équilibré. Nous introduirons de nouvelles saveurs tout en veillant à ce que ces aliments soient complétés par d'autres aliments que les enfants connaissent afin de s'assurer que tous mangent à leur faim.

- Le goûter :

Le goûter sera servi entre 16h et 16h30. Il sera préparé par l'équipe d'animation. L'élaboration du goûter se fait elle aussi en respectant l'équilibre alimentaire.

Ces temps de repas seront des temps de convivialité où les enfants échangeront entre eux et avec l'équipe d'animation. De ce fait ces temps permettront à l'équipe de recenser de nouvelles demandes, des ressentis et ainsi elle pourra faire évoluer ses actions à destination du public afin de rendre le séjour le plus agréable possible aux enfants et aux jeunes.

## **5- Fonctionnement de l'accueil périscolaire de St Martin d'Aubigny :**

A) accueil échelonné à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 8h30 : divers jeux et activités sont proposées.

B) accueil le soir à partir de 16h55 et jusqu'à 19h15 au maximum :

- un goûter est servi à 17 heures
- les enfants peuvent, s'ils le souhaitent, effectuer leurs devoirs les lundis, mardis et jeudis dans la salle d'activité avec l'aide d'une animatrice si besoin ;
- les autres enfants participent aux activités et jeux proposés par l'animatrice.

### **Objectifs du projet éducatif**

- Etre acteur de sa vie
- Etre solidaire et créer des liens, respecter les différences
- Accueillir et soutenir les plus fragiles
- Prendre en compte le milieu environnant

Les objectifs pédagogiques qui en découlent :

#### **Objectifs éducatif : « Etre acteur de sa vie »**

##### **Objectif pédagogique 1 : favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant et du jeune.**

- 1) Sur le temps du repas et des goûters : participation à l'installation, au rangement, au nettoyage et au service.
- 2) Sur le temps d'activité : élaboration des règles de vie en début de séjour, participation au rangement et au nettoyage.
- 3) Sur les différents temps de la journée : en respectant le rythme et les envies de chacun. L'animateur sera source de proposition pour ces différents moments de la journée, tout en prenant en compte la demande des enfants et des jeunes.
- 4) En adaptant l'aménagement des locaux aux publics.

##### **Objectif pédagogique 2 : permettre et prendre en compte l'expression de l'enfant.**

#### **A l'oral :**

- 1) Réunions d'enfants pour recenser leur demande et mieux organiser le séjour avec eux. Pendant ces réunions le choix des activités ne se fera pas en fonction de la majorité. Toutes les demandes seront prises en considération.
- 2) Echange avec les enfants tout au long de la journée.
- 3) Egalité de la parole de l'enfant par rapport à l'adulte.
- 4) Réunions d'enfants en fin de séjour pour recenser les demandes pour les prochaines vacances.
- 5) Réunions d'ados en fin de séjour pour recenser les demandes pour les prochaines vacances.

### A l'écrit :

- 1) En mettant en place un mur d'expression sur lequel l'enfant pourra inscrire ce qu'il souhaite à tout moment de la journée.
- 2) En mettant en place une boîte d'expression (l'enfant écrit ce qu'il souhaite sur une feuille et la glisse dans la boîte)

### Lors des activités :

- 1) En proposant des activités créatives.
- 2) En proposant des activités d'expression (théâtre, danse,...).

### **Objectif éducatif : « Être solidaire et créer des liens, respecter les différences »**

#### **Objectif pédagogique 3 : permettre à l'enfant et au jeune de trouver sa place dans un groupe.**

- 1) En sensibilisant les enfants et les jeunes à la différence.
- 2) Vivre avec des règles.
- 3) Apprendre à communiquer.
- 4) S'affirmer individuellement et avoir confiance en soi.
- 5) Gérer les conflits entre pairs.
- 6) En permettant l'entraide sur les différents temps de la journée.
- 7) En permettant la négociation pour le choix des activités.
- 8) En mettant en place des activités collectives (grand jeu en équipe,...)
- 9) En mettant à disposition un minimum de matériel identique afin de favoriser le prêt.

#### **Objectif pédagogique 4 : favoriser l'ouverture d'esprit.**

- 1) En proposant des activités avec des partenaires :
  - Les pré-ados : rencontre avec les jeunes du local préados/ados de Périers, Lessay, les enfants des autres centres de Familles Rurales.
  - Les enfants du centre : rencontre avec les enfants du centre de loisirs de Périers, les enfants des autres centres de Familles Rurales.

#### **Objectif pédagogique 5 : développer les activités culturelles sur les temps de loisirs des enfants et des jeunes.**

- 1) En proposant des activités culturelles (théâtre, lecture animée à la médiathèque,...)
- 2) En informant les familles des diverses manifestations culturelles proposées sur le territoire.

**Objectif éducatif : « Accueillir et soutenir les plus fragiles »**

**Objectif pédagogique 6 : permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'accéder aux loisirs.**

- 1) En accueillant tous les enfants qui le désirent.
- 2) En proposant des stages multisports et multi activités pour les préados/ados.
- 3) En proposant des horaires d'ouverture larges : de 7h30 à 18h45.
- 4) En accueillant les enfants atteints de déficience.
- 5) En proposant une politique tarifaire adaptée (dispositif copale CAF et politique tarifaire MSA mais aussi tarifs dégressifs en fonction du quotient familial de la famille, aide du CCAS pour les familles en difficulté) ; à noter que les tarifs du centre de loisirs ont baissé au 1er janvier 2020 pour permettre à un plus grand nombre de participer aux activités.
- 6) En accueillant les enfants de cultures différentes.
- 7) En adaptant les activités en fonction de l'âge, des besoins et des demandes.

**Objectif pédagogique 7 : associer les parents à la vie du centre de loisirs.**

- 1) En présentant le fonctionnement du centre aux parents.
- 2) En favorisant l'échange avec les parents :
  - lors de l'accueil
  - lors du café parent de fin de séjour ou de fin de période périscolaire
  - lors de la fête du centre de loisirs
- 3) En sollicitant les parents pour récupérer du matériel ou effectuer du co-voiturage pour les séjours courts.
- 4) En proposant une exposition des réalisations autour d'un café en fin de séjour.
- 5) En proposant à certains parents d'accompagner lors de sorties.

**Objectif éducatif : « prendre en compte le milieu environnant »**

**Objectif pédagogique 8 : sensibiliser à l'écologie.**

- 1) Utilisation de matériel de récupération pour les activités.
- 2) Mise en place de planning pour vérifier que la lumière est éteinte, les robinets fermés,...

THEMES :

Les thèmes seront définis à chaque période avec l'équipe d'animation.

**Les mini camps : prolongement des activités du centre**

Présentation générale :

Partir en mini camp est vécu, pour les participants comme un privilège, un temps fort. Il y a une tonalité de découverte de « quelque chose » d'autre et même d'aventure.

### Préparation :

Pour chaque séjour, une déclaration est faite auprès de la DDCS par le directeur par le biais de la télé déclaration administrative de mineurs.

Les conseils qui vont suivre n'ont pour objectif que d'aider les équipes pédagogiques à déterminer les conditions optimales qui permettront aux séjours de se dérouler dans la sécurité et dans le meilleur climat pédagogique.

### Avant le séjour :

Aller visiter les sites de couchages et d'activités.

### Alimentation :

- Bien connaître à l'avance les lieux de ravitaillement et déterminer les moyens de conservation disponibles.
- Prévoir des menus simples avec une préparation suivie.
- Veiller à l'équilibre et à la variété des repas.

### Vérifier scrupuleusement l'état du matériel :

- L'hébergement s'effectuant généralement sous tente, il sera indispensable de s'assurer de l'état du matériel stocké depuis un an ou au contraire tout juste de retour.
- S'assurer que l'on n'aura aucune difficulté à monter une tente. Les enfants s'associeront à cet apprentissage.

### L'organisation du séjour :

- Implanter son campement sur un terrain plat, non loin de zones ombragées et disposer d'un endroit en dur en cas d'intempéries. S'assurer d'avoir au moins un WC en dur correctement équipé pour les enfants.

### Pendant le séjour :

- Sur le lieu du séjour les règles appliquées sont celles du centre.
- Il est indispensable d'assurer l'hygiène corporelle.
- Seule l'eau potable peut être utilisée.
- Le matériel (bien rangée dans une malle) utile pour les petites réparations permettra aux animateurs d'assurer l'entretien courant.
- En fin de camp, faire un bilan avec les enfants.

### La sécurité :

- Un animateur sera référent pour le groupe.
- Définir les mesures de sécurité pour la nuit.

### L'hygiène alimentaire :

Le respect d'un équilibre dans les menus est indispensable : les activités, souvent sportives, nécessitent des apports alimentaires corrects tant en quantité qu'en qualité. Le tout sans oublier l'éducation au goût, le plaisir de manger,....

- 1- Prévoir l'installation de la cuisine (en dur ou sous une tente familiale placée à l'ombre, équipée d'un tapis de sol), permettant de ranger à l'abri l'ensemble de la vaisselle, le matériel de rangement de l'épicerie, de la vaisselle.

- 2- Vérifier les glacières, l'état du matériel de cuisine, le matériel de rangement de l'épicerie, de la vaisselle.

### Ravitaillement :

Seules les denrées conditionnées, emballées et estampillées doivent être achetées dans des points de ventes reconnus.

L'achat du produit « à la ferme » est interdit sauf si celle-ci est habilitée à faire de la vente directe aux particuliers.

Le pain et les fruits seront transportés en bacs ou en sacs alimentaires fermés.

Les denrées périssables (viande,...) sont achetées aux plus près des nécessités de consommation. Elles devront être transportées dans des glacières munies de glace. Le temps de transport doit être le plus restreint possible. Il ne doit pas y avoir de reste.

### La conservation :

Il faut respecter les températures de conservation (inscrites sur les emballages) durant le transport et le stockage afin d'éviter la prolifération des microbes, très rapide à température ambiante.

### La vaisselle :

La vaisselle sera lavée avec de l'eau potable (chaude si possible et avec un détergent approprié). Elle doit être rangée à l'abri de toute pollution : les « cantines » métalliques sont très pratiques à l'usage pour ces rangements.

### **Nos tarifs :**

#### **ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA ET PERI-SCOLAIRE DE MARCHESIEUX :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.

	Journée repas	Journée sans repas	Demi-journée repas	Demi-journée sans repas
Quotient Familial de 621 à 801€	8.5€	6€	6.9€	3,20€
Quotient Familial de 801 à 901€	10€	7€	7.2€	3.5€
Quotient familial de 901 à 1301€	11€	8€	7.7€	4€
Quotient Familial > 1300€	12€	9€	8.2€	4.5€
Tarif sans prestation MSA/CAF	16€	13€	10.20€	6.50€

La garderie est gratuite sur le centre de loisirs.

Un supplément de 3 euros est demandé lors des sorties payantes et un supplément de 4€ lors des journées de stage avec intervenant.

- **Tarifs pour les bénéficiaires de la carte loisirs CAF**

Tarifs à la journée ou à la demi-journée		Journée avec repas	Journée sans repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée
1 <sup>er</sup> enfant	Tranche A Jusqu'à 510	4,00€	4,00€	3,50€	1,80€
	Tranche B De 511 à 620	5,50€	5,50€	4,30€	3,00€
A partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	Tranche A	2,00€	2,00€	1,75€	0,90€
	Tranche B	2,75€	2,75€	2,5€	1,50€

- **Tarifs pour les allocataires MSA**

	Journée repas	Journée sans repas	Demi-journée repas	Demi-journée sans repas
Tranche A : quotient familial : jusqu'à 510	4€ Puis 2€		3,5€ Puis 1.75€	1.8€ Puis 0.9€
Tranche B : Quotient familial : de 511 à 620	5.5€ Puis 2.75€		4.3€ Puis 2.15€	3€ Puis 1.5€
Quotient familial de 621 à 801	8.50€	6€	6.90€	3.20€
Quotient familial de 801 à 901	10€	7€	7.20€	3.50€
Quotient familial de 901 à 1301	11€	8€	8.20€	4.50€
Quotient Familial > 1300€	12€	9€	8.2€	4.5€

La garderie est gratuite sur le centre de loisirs.

Un supplément de 3 euros est demandé lors des sorties payantes et un supplément de 4€ lors des journées de stage avec intervenant.

Mode de paiements acceptés : chèques, espèces, chèques vacances, Cesu.

**Réductions pour un séjour complet et si les enfants viennent au moins 3 semaines complètes.**

- 2 enfants : moins 10%
- 3 enfants : moins 20%



## TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERI-SCOLAIRE DE ST MARTIN D'AUBIGN'Y

AMPLITUDE HORAIRE	Quotient familial inférieur ou égal à 510 €	Quotient familial compris entre 511 € et 620 €	Quotient familial supérieur à 620 €	Pour info tarifs jusqu'en juin 2021
MATIN : de 7 h 30 à 8 h 30	1 €	1,20 €	1,70 €	1,7
MATIN : de 8 H à 8 h 30	0,50 €	0,60 €	0,85 €	0,85
SOIR : de 16 h 45 à 17 h 30 (yc goûter)	1 €	1,10 €	1,20 €	1,05
SOIR : de 16 h 45 à 18 h (yc goûter)	1,50 €	1,60 €	1,80 €	1,7
SOIR : de 16h 45 à 18 h 30 (yc goûter)	2,20 €	2,30 €	2,50 €	2,45
SOIR : de 16h 45 à 19 h (yc goûter)	2,90 €	3,00 €	3,20 €	3,15